



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 17 décembre 2012 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 14/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 2'422'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)
- où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)**
2. **d'accorder la demande de crédit de CHF 2'422'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)**
3. **d'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment**
4. **d'amortir cet investissement par le solde du compte de réserve, provision pour travaux futurs, dans l'année de la dépense et par le résultat des exercices futurs**

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 17 décembre 2012.

**Le Président**

**La Secrétaire**

**Jean-Marc Schlaeppli**

**Isabelle Vouillamoz**